

Les élus du CSE regrettent la disparition de l'agence de Carbon-Blanc bien implantée dans son environnement, identifiée par la clientèle locale, et située à proximité immédiate de ses usagers. Cette agence constitue un repère de proximité pour une population attachée à la relation bancaire en présentiel.

Les élus du CSE soulignent également que les indicateurs économiques et commerciaux de l'agence, notamment le PNB par ETP (382k€/ETP), témoignent d'une rentabilité et d'un niveau de satisfaction clients incompatibles avec une logique de fermeture. Ces éléments factuels vont à l'encontre des justifications avancées pour ce projet et interrogent sa pertinence au regard de la réalité du terrain.

Les élus du CSE alertent par ailleurs sur les conséquences en matière d'emploi dans le réseau. Ce projet conduit, une nouvelle fois, à la suppression de postes (1 DA et 1 Cpart) réduisant encore les perspectives d'évolution de carrière pour les salariés du réseau. La répétition de ces projets de fermeture contribue à appauvrir durablement les parcours professionnels et les possibilités de mobilité choisie. Néanmoins, les élus du CSE soulignent la mise en place d'un accueil dédié sur le futur regroupement.

Les élus du CSE souhaitent que soit portée une attention particulière à la taille du futur portefeuille de la DA, qui aura la gestion d'une agence de 10 ETP, mais aussi à la taille des portefeuilles des Cpro qui semblent déjà être en taille critique.

Les élus du CSE rappellent qu'ils se sont dès l'origine opposés à la refonte du maillage territorial telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui. Cette stratégie de regroupements et de fermetures successives va à l'encontre de l'image de banque de proximité que l'établissement affirme pourtant vouloir incarner auprès de ses clients, des salariés et des acteurs locaux.

Enfin, les élus du CSE tiennent à rappeler que si les distances peuvent apparaître limitées sur une carte, elles le sont beaucoup moins dans la réalité quotidienne, notamment en temps de trajet, aux heures de pointe, avec des impacts concrets tant pour la clientèle que pour les équipes concernées (mobilités contraintes, organisation du travail, qualité de service).

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les élus du CSE émettent un avis défavorable au projet de regroupement de l'agence de Carbon-Blanc vers celle d'Ambarès, projet qui entraîne de fait la fermeture d'un nouveau point de vente sur le territoire. Les élus du CSE considèrent que ce projet ne répond ni aux enjeux de proximité territoriale, ni aux attentes des clients, ni aux intérêts des salariés, et réaffirment leur opposition à la poursuite de cette politique de réduction du réseau d'agences.